

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA CULTURE

**Direction de la Protection Légale des Biens
Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel**

Sous direction de la sécurisation des biens culturels

N°.... /DPLBCVPC/MC

N°...../SDSBC/DPLBCVPC/MC

Alger le :

ATTESTATION D'EXPORTATION

La direction de la protection légale atteste sous la base d'une expertise
que :

Le nom prénom :

Adresse du demandeur :

Qualité du demandeur :

Le cadre de l'exportation :

Expertise de l'objet à exporter effectuée par :

Fiches techniques des objets :

Photographies obligatoires des objets à exporter.